



Guide de financement - Subvention à l'entrepreneuriat

Laboratoire d'action pour la jeunesse UA-UE

Numéro de projet : EuropeAid/177759/DD/ACT/MULTI

Contrat : NDICI AFRICA/2023/452-545

Date : août 2026



Co-funded by
the European Union

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne

Un projet mis en œuvre par Oxfam, Restless Development-Ouganda, le Forum européen de la jeunesse.

1	INTRODUCTION.....	2
2	SUR QUOI MA PROPOSITION DE SUBVENTION À L'ENTREPRENEURIAT DOIT-ELLE PORTER ?	5
2.1	QU'ENTEND-ON PAR « PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX JEUNES ENTREPRENEURS » ?.....	5
2.2	QUELS TYPES D'ACTIVITÉS SOUTENONS-NOUS ?.....	6
2.3	INCLUSION DES JEUNES MARGINALISÉS	7
2.4	DURABILITÉ	8
3	DEMANDE DE SUBVENTION À L'ENTREPRENEURIAT.....	10
3.1	SUIS-JE ÉLIGIBLE POUR POSTULER À UNE SUBVENTION À L'ENTREPRENEURIAT ?.....	10
3.2	UTILISATION DU SYSTÈME EN LIGNE « ON GRIP » POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE.	10
3.3	POINTS CLÉS À ABORDER DANS LA PARTIE NARRATIVE DE VOTRE CANDIDATURE	11
3.4	EXIGENCES BUDGÉTAIRES.....	12
3.5	QUELS SONT LES CRITÈRES QUI DÉTERMINENT SI UNE CANDIDATURE EST RETENUE OU REJETÉE ?	13
3.6	CALENDRIER ET ÉTAPES DE LA DEMANDE DE SUBVENTION	14
3.7	SUBVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE 12 MOIS : APERÇU DU CALENDRIER.....	16
4	GESTION DE LA SUBVENTION	17
4.1	COMMUNICATION GÉNÉRALE	17
4.2	FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT	17
4.3	CONTRATS, RAPPORTS ET TRANSFERTS FINANCIERS	19
5	DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ.....	20

1 INTRODUCTION

Le Laboratoire d'action pour la jeunesse UA-UE offre aux initiatives menées par des jeunes en Afrique et en Europe la possibilité de mettre en œuvre leurs idées et leurs solutions face aux défis mondiaux. Financé par l'Union européenne et s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action de l'UE pour la jeunesse, le Laboratoire d'action pour la jeunesse est mis en œuvre par Oxfam, le Forum européen de la jeunesse et Restless Development Uganda. Ensemble, ces organisations mettent en relation des jeunes de différents continents, en encourageant la collaboration, le partage des connaissances et la prise en compte de la voix des jeunes dans l'élaboration des politiques aux niveaux local, régional et international, notamment au sein de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE).

Sur une période de trois ans, le Youth Action Lab lancera divers appels à projets invitant les jeunes, dans toute leur diversité, à postuler pour **des subventions « powershifting »**.

Pourquoi le « powershifting » ?

1. **Rien sur la jeunesse sans la jeunesse** : les propositions sont examinées par un comité consultatif de jeunes¹ composé de représentants de la jeunesse.
2. **Capacité organisationnelle** : des subventions qui renforcent la stabilité, la résilience, la sécurité financière et le développement des capacités des organisations de jeunesse.
3. **Des processus adaptés aux jeunes** : des mécanismes de candidature et de rapport adaptés aux initiatives des jeunes.

Le Youth Action Lab propose 4 types de subventions différents :

1. **Subventions à l'innovation** : pour soutenir les initiatives de jeunes qui souhaitent concevoir, tester, déployer à plus grande échelle et/ou améliorer des innovations liées aux défis mondiaux.
2. **Subventions à l'entrepreneuriat** : pour soutenir les initiatives de jeunes œuvrant dans le domaine de l'entrepreneuriat social et des opportunités d'emploi.
3. **Subventions de représentation** : pour soutenir les jeunes confrontés à la marginalisation et qui œuvrent sur le terrain afin de faire entendre et de faire valoir leur voix à différents niveaux.
4. **Subventions de coopération** : destinées à soutenir les jeunes d'Afrique et d'Europe afin qu'ils collaborent à des initiatives communes de plaidoyer.

Chaque subvention est accordée pour une durée de 12 mois.

Ce guide de financement est consacré aux subventions à l'entrepreneuriat. Il explique l'objectif de la subvention, vous aide à déterminer si vous êtes éligible et vous guide tout au long du processus de candidature. **Veillez noter que :**

1. Vous ne pouvez postuler qu'à une seule subvention par appel à propositions.

¹¹ Le YAB est composé de 12 jeunes représentants, dont 10 sont sélectionnés parmi les pays africains ciblés et 2 au sein de l'Union européenne. Chaque année, nous prévoyons de travailler avec 12 membres du YAB, sélectionnés à l'issue d'un appel à candidatures ouvert.

2. Chaque organisation ne peut se voir attribuer qu'un seul contrat de subvention dans le cadre de ce programme. Si vous avez été retenu lors d'un appel précédent, vous ne pouvez pas présenter une nouvelle candidature dans le cadre de cet appel.
3. Si votre candidature n'a pas été retenue lors d'un appel précédent, vous pouvez postuler à nouveau lors d'un prochain appel et suivre les étapes décrites dans ce guide de financement.

Les subventions pour l'entrepreneuriat sont gérées par [Oxfam](#). Oxfam est un mouvement mondial de personnes qui œuvrent ensemble pour mettre fin à l'injustice que représente la pauvreté. Cela signifie que nous luttons contre les inégalités qui maintiennent les personnes dans la pauvreté. Ensemble, nous sauvons, protégeons et reconstruisons des vies lorsque des catastrophes surviennent. Nous aidons les personnes à se construire une vie meilleure, pour elles-mêmes et pour les autres, et nous nous attaquons à des problèmes tels que les droits fonciers, la justice climatique et la discrimination à l'égard des femmes.

Le Youth Action Lab travaillera avec [Oxfam en Afrique](#) (OiA), une plateforme régionale dynamique au sein d'Oxfam qui met l'accent sur la perspective continentale. OiA sera le pôle thématique de référence pour Oxfam en matière d'accompagnement des bénéficiaires de subventions et de collaboration avec les jeunes afin de garantir que la diversité de leurs voix soit représentée au niveau de l'Union africaine.

Les subventions à l'entrepreneuriat conviennent particulièrement aux organisations dirigées par des jeunes qui souhaitent renforcer les opportunités économiques pour les jeunes et les organisations qu'elles représentent.

Cette subvention peut soutenir des organisations dirigées par des jeunes qui sont à but non lucratif, des fondations, des coopératives ou des organisations communautaires.

Au total, 25 subventions (contre 20 initialement prévues) seront mises à disposition : 5 lors du premier appel à projets, 9 lors du deuxième appel à projets et 11 (soit 5 subventions supplémentaires) dans le cadre du présent appel à projets, qui est le dernier.

Chaque subvention aura une durée de 12 mois et le budget disponible par subvention s'élève à **31 500 euros. La période de mise en œuvre du projet pour cette subvention s'étend de janvier 2027 à décembre 2027.**

Vous ne savez toujours pas si c'est le bon type de subvention auquel vous devriez postuler ? Avant de poursuivre votre lecture, rendez-vous sur le [site web du Youth Action Lab](#) pour vous aider à déterminer laquelle des quatre possibilités de subvention vous convient le mieux !

Vous êtes convaincu(e) que c'est la subvention qu'il vous faut ? Alors lisez l'intégralité du guide de financement et POSTULEZ !

2 SUR QUOI MA PROPOSITION DE SUBVENTION À L'ENTREPRENEURIAT DOIT-ELLE PORTER ?

Les subventions à l'entrepreneuriat soutiennent les jeunes acteurs dans la mise en œuvre de leurs initiatives visant à élargir les opportunités économiques pour les jeunes. Comme pour tous nos mécanismes de subvention, notre objectif est de permettre aux jeunes d'échanger et d'apprendre ensemble, au-delà des frontières nationales et continentales.

À ce titre, les subventions à l'entrepreneuriat se concentrent sur des actions menées par des jeunes qui répondent aux principaux défis auxquels les jeunes sont confrontés à travers le monde (et plus particulièrement en Afrique) en matière de participation économique et de prise en main de leur propre avenir. Chaque appel à propositions (CfP) a un thème spécifique :

1. Thème de l'appel à projets de la 1^{re} année : l'accès à des opportunités **de développement des compétences** adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités économiques locales, et favorisant la création de nouvelles entreprises menées par des jeunes.
2. Thème de l'appel à propositions de l'année 2 : la **croissance** responsable **d'entreprises sociales menées par des jeunes**, alliant leur mission sociale ou environnementale à des activités génératrices de revenus.
3. Thème de l'appel à projets de la 3^e année : **plaider en faveur d'un environnement propice** permettant aux jeunes entrepreneurs de créer et de développer leur entreprise.

2.1 QU'ENTEND-ON PAR « PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX JEUNES ENTREPRENEURS » ?

Dans le cadre de cet appel à propositions, l'accent sera mis sur **la promotion d'un environnement favorable aux jeunes entrepreneurs**. Partout en Afrique, les jeunes entrepreneurs sont confrontés à toute une série d'obstacles systémiques qui limitent leur capacité à créer, développer et pérenniser des entreprises prospères. Dans de nombreux contextes, les écosystèmes sont fragiles et ne répondent pas de manière adéquate aux besoins et aux réalités des jeunes entrepreneurs. Ces obstacles peuvent inclure un décalage entre l'offre et la demande **de compétences pertinentes, des politiques et réglementations restrictives, un accès limité à l'information et au soutien au développement des entreprises, l'exclusion des processus décisionnels, la discrimination fondée, par exemple, sur l'âge ou le genre, ainsi qu'un accès insuffisant aux marchés et au financement**,

Dans le cadre de cet appel à propositions, les organisations dirigées par des jeunes sont invitées à **concevoir et à mettre en œuvre des initiatives visant à promouvoir la création d'un environnement plus propice aux jeunes entrepreneurs**. Par « environnement propice », on entend

les politiques, les institutions, les systèmes, les réseaux et *les normes sociales* qui aident les jeunes à participer de manière significative à la vie économique, à créer et à développer des entreprises, et à bénéficier des opportunités entrepreneuriales sur un pied d'égalité.

Les propositions doivent s'attacher à **relever les défis structurels et systémiques** plutôt qu'à apporter directement un soutien financier à des entreprises individuelles. Les candidats sont encouragés à identifier les obstacles spécifiques auxquels sont confrontés les jeunes entrepreneurs dans leurs contextes locaux, nationaux ou régionaux, et à élaborer des stratégies appropriées pour les surmonter. Il peut s'agir de stratégies de plaidoyer, de responsabilisation, d'engagement ou d'autres approches susceptibles d'influencer un changement durable.

2.2 QUELS TYPES D'ACTIVITÉS SOUTENONS-NOUS ?

Les subventions pour l'entrepreneuriat visent à soutenir des initiatives qui contribuent à un changement plus large de l'écosystème, au plaidoyer, à la collaboration et à l'apprentissage. Elles ont pour objectif d'aider les organisations dirigées par des jeunes à :

1. **Obtenir un résultat concret** : renforcer l'environnement favorable aux jeunes entrepreneurs dans un contexte spécifique en s'attaquant à un défi, un obstacle ou une lacune bien précis identifiés par les jeunes.
2. **Partager leurs expériences et leurs résultats** : amplifier l'apprentissage, échanger des connaissances avec des acteurs de la jeunesse au-delà de leur propre contexte, mener un travail de plaidoyer fondé sur des données factuelles, et favoriser les réseaux et l'action collective parmi les jeunes entrepreneurs et les organisations dirigées par des jeunes.

Votre proposition peut comporter diverses activités qui s'articulent les unes autour des autres. Nous avons hâte de découvrir vos idées ! Dans votre proposition, décrivez les activités que vous prévoyez de mettre en œuvre et expliquez en quoi elles sont liées à vos buts et objectifs, ainsi qu'à l'implication des jeunes. Il n'y a pas de formule toute faite : vous êtes libres de concevoir des activités de la manière qui convient le mieux à votre projet, à condition de montrer clairement en quoi elles contribuent à un changement systémique et à un environnement plus favorable aux jeunes entrepreneurs dans votre pays et/ou votre région.

À titre d'exemple, les domaines d'action et activités pertinents peuvent inclure (sans s'y limiter) :

- Plaider en faveur de réformes politiques et réglementaires visant à réduire les obstacles rencontrés par les jeunes entrepreneurs, en particulier les jeunes marginalisés (par exemple, les jeunes marginalisés en raison de leur genre)
- Promouvoir l'inclusion des groupes marginalisés de jeunes entrepreneurs, notamment les jeunes femmes, les jeunes des zones rurales, les jeunes en situation de handicap, les réfugiés et d'autres groupes marginalisés.

- Renforcer la voix et la représentation des jeunes entrepreneurs dans les dialogues politiques, les processus de planification économique et les instances de décision publiques.
- Faciliter le dialogue et la collaboration entre les jeunes entrepreneurs, les institutions gouvernementales, les acteurs du secteur privé, les institutions financières et les autres parties prenantes de l'écosystème.
- Renforcer les capacités de plaidoyer des réseaux de jeunes entrepreneurs, des associations et des organisations dirigées par des jeunes afin qu'ils puissent dialoguer efficacement avec les décideurs politiques et les responsables.
- Soutenir l'action collective, la formation de coalitions et la création de mouvements parmi les jeunes entrepreneurs afin de faire avancer les priorités communes et les revendications politiques.
- Renforcer un réseau de jeunes entrepreneurs afin de plaider en faveur d'un accès plus inclusif au financement, par exemple auprès des institutions de microfinance et d'autres prestataires de services financiers.

Bien que les subventions à l'entrepreneuriat aient une portée large, veuillez noter que les types d'activités suivants **ne sont pas** éligibles à cette subvention :

- Les activités qui profitent principalement à une seule entreprise, à un seul entrepreneur ou à une seule organisation sans perspective claire d'impact plus large.
- Le soutien financier direct aux entrepreneurs individuels, y compris les subventions, les prêts, le capital d'amorçage, les fonds renouvelables ou les transferts d'argent.
- Les projets visant uniquement à générer des revenus ou des recettes pour l'organisation candidate.
- Les coûts de création ou d'expansion de l'organisation candidate ou de ses membres.
- Les formations ponctuelles, ateliers, conférences ou événements qui ne s'inscrivent pas dans une stratégie plus large de plaidoyer, de changement des systèmes, de renforcement des réseaux ou d'action collective.
- La recherche universitaire menée uniquement dans le but de générer des connaissances, sans stratégie claire visant à influencer les politiques, les pratiques ou les écosystèmes.
- Les projets qui font double emploi avec des initiatives existantes sans apporter de valeur ajoutée, de collaboration ou d'innovation.
- Les activités des partis politiques, les campagnes électorales ou le soutien à des candidats politiques individuels.

2.3 INCLUSION D' JEUNES MARGINALISÉS

Le Youth Action Lab vise à **atteindre et à autonomiser les jeunes marginalisés** : des jeunes qui se heurtent à des obstacles les empêchant de participer pleinement à la vie sociale, économique, culturelle ou politique. Ces obstacles peuvent prendre de nombreuses formes, dépendent du contexte et peuvent être liés à des facteurs tels que le genre, le handicap, la situation géographique, le statut socio-économique, le statut de migrant ou de réfugié, l'origine ethnique, le niveau d'éducation ou d'autres formes d'exclusion spécifiques au contexte.

Nous encourageons les projets qui impliquent activement les jeunes marginalisés non seulement en tant que participants, mais aussi en tant que leaders, défenseurs, décideurs et acteurs du changement. Dans votre proposition, veuillez préciser :

- Quels groupes de jeunes marginalisés seront impliqués dans votre projet ;
- Quels obstacles ou formes d'exclusion ils rencontrent pour accéder aux opportunités entrepreneuriales, aux ressources, aux réseaux, aux marchés, au financement ou aux processus décisionnels dans votre contexte ;
- Comment ces jeunes ont influencé, façonné ou façonneront les priorités, les objectifs de plaidoyer ou les activités du projet ;
- Comment le projet favorisera-t-il leur participation significative, leur leadership, leur représentation et leur influence tout au long du projet ?

Remarque importante : la priorité sera donnée aux projets menés par des groupes marginalisés, et en particulier par des jeunes femmes.

2.4 PÉRENNITÉ

Les candidats doivent expliquer comment leur projet continuera à créer de la valeur et à contribuer au changement une fois la période de subvention terminée. La pérennité ne signifie pas nécessairement que toutes les activités du projet se poursuivront sans changement, mais que les résultats, les relations, les connaissances ou l'influence du projet resteront pertinents et auront un impact au-delà de la période de financement.

Voici quelques exemples de mesures de pérennité :

- **Développer des partenariats** avec des institutions gouvernementales, des institutions financières, des acteurs du secteur privé, des pépinières d'entreprises ou des organisations de la société civile susceptibles de continuer à soutenir l'initiative après la fin de la subvention.
- **Intégrer les approches, les outils ou les actions de plaidoyer du projet** dans des programmes, réseaux, institutions ou processus politiques existants.
- **Renforcer les capacités** des jeunes entrepreneurs, des jeunes leaders et des organisations dirigées par des jeunes afin qu'ils puissent poursuivre de manière autonome leur travail de plaidoyer, leur engagement et leur action collective.
- **Créer ou renforcer des réseaux**, des coalitions ou des communautés de pratique qui continuent à collaborer et à défendre des priorités communes.
- **Obtenir des ressources supplémentaires** et partager les connaissances, les données factuelles ou les produits d'apprentissage permettant de pérenniser, de reproduire ou d'étendre les approches efficaces.

Un plan de pérennité solide démontre non seulement comment les activités peuvent se poursuivre, mais aussi comment les résultats, les partenariats et l'influence du projet sont susceptibles de perdurer et de contribuer à un environnement plus favorable aux jeunes entrepreneurs une fois la période de financement terminée.

3 DEMANDER UNE SUBVENTION POUR L'ENTREPRENEURIAT

3.1 SUIS-JE ÉLIGIBLE POUR POSTULER À UNE SUBVENTION À L'ENTREPRENEURIAT ?

Les subventions à l'entrepreneuriat sont soumises aux **critères « stricts »** suivants en matière d'éligibilité :

1. Votre organisation doit être **à but non lucratif et** fonctionner sous la forme d'une fondation, d'une organisation communautaire (CBO), d'une organisation non gouvernementale (ONG)/organisation de la société civile (OSC) ou d'une coopérative, avec une mission sociale ou environnementale clairement définie.
2. **Votre organisation doit être dirigée par des jeunes** : les jeunes (âgés de 18 à 35 ans) doivent représenter la gouvernance de l'organisation et disposer du pouvoir décisionnel principal concernant son orientation et ses programmes (100 % des membres doivent être âgés de 18 à 35 ans) ; ils doivent également être directement impliqués dans la conception et la mise en œuvre des activités (plus de 80 % des participants doivent être âgés de 18 à 35 ans)
3. **Votre projet doit être dirigé par des jeunes** : l'ensemble du personnel (100 %) chargé de la mise en œuvre du projet doit être composé de jeunes (âgés de 18 à 35 ans).
4. Votre organisation est **officiellement enregistrée** dans votre pays, **dispose d'un compte bancaire propre**, d'une structure de gouvernance claire et est en activité depuis au moins 12 mois.
5. Vous êtes implanté et enregistré dans l'un des 12 pays cibles de l'African Youth Action Lab : Éthiopie, Kenya, Mozambique, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie (région du Somaliland), Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.
6. Les activités que vous proposez se déroulent dans un ou plusieurs des 12 pays susmentionnés.

Les subventions pour l'entrepreneuriat comportent également un certain nombre de **critères « subjectifs »** qui permettent de déterminer non seulement si votre organisation est éligible, mais aussi si ces subventions correspondent à votre idée de projet !

1. Votre organisation souhaite vivement entrer en contact avec des jeunes d'Afrique et d'Europe afin d'échanger et d'apprendre sur vos activités et vos résultats, par exemple en participant à la plateforme numérique et aux événements annuels d'apprentissage du Youth Action Lab.
2. Vous êtes désireux de vous engager dans un véritable partenariat intercontinental, au sein duquel toutes les organisations contribuent, apprennent et partagent les enseignements tirés du processus collaboratif, en partageant vos idées et les résultats issus du développement de votre entreprise sociale.

3.2 UTILISEZ LE SYSTÈME EN LIGNE « ON GRIP » POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE.

Les candidatures à la subvention pour l'entrepreneuriat doivent être soumises via le **système de candidature ON Grip (lien ci-dessous, section 3.6)**. Chaque type de subvention dispose d'un lien de candidature unique, qui vous redirige directement vers le formulaire en ligne correspondant. Pour utiliser ON Grip, suivez les étapes suivantes :

- Cliquez sur le lien de candidature à la subvention sur notre site web. Vous serez redirigé vers une page vous permettant de **créer un compte** sur le portail communautaire ON Grip. Vous recevrez un e-mail de confirmation contenant un lien pour définir votre mot de passe.
 - Remarque : lors de votre première visite, vous devrez définir un mot de passe. Lors des visites suivantes, vous devrez saisir votre identifiant et votre mot de passe. Votre identifiant correspond à l'adresse e-mail avec laquelle vous vous êtes inscrit.
 - **Si vous avez déjà créé un compte ON Grip lors de notre précédent appel à projets, vous devez suivre ces mêmes étapes pour réactiver votre compte.**
- **Connectez-vous** et rendez-vous dans l'onglet « Mes demandes », où un nouveau formulaire de demande sera à votre disposition pour que vous puissiez le remplir.
- **Remplissez toutes les sections obligatoires**, y compris les modèles de description et de budget. Le système vous guide pas à pas à travers chaque section.
- **ON Grip enregistre automatiquement votre progression** chaque fois que vous cliquez en dehors d'un champ de saisie. Vous pouvez revenir en arrière et modifier votre candidature jusqu'à ce que vous cliquiez sur « Soumettre ».
- **Soumettez votre candidature** avant la date limite. La plateforme fermera automatiquement à la date limite et nous n'accepterons aucune candidature soumise en retard. Une fois soumise, vous ne pourrez plus la modifier.

Une fois l'appel à propositions clôturé, Oxfam et le Conseil consultatif des jeunes examineront toutes les candidatures dans ON Grip. Consultez régulièrement votre compte pour connaître l'état d'avancement de votre candidature.

Si vous rencontrez des difficultés techniques avec la plateforme, vous pouvez contacter le service d'assistance par e-mail dont l'adresse figure sur le site web de l'AU-EU Youth Action Lab. Veuillez joindre des captures d'écran et indiquer le nom de votre organisation dans votre e-mail.

3.3 POINTS CLÉS DES QUESTIONS DE LA CANDIDATURE NARRATIVE

Votre candidature s'appuiera sur le modèle de candidature narrative disponible dans le système de candidature ON Grip. Le formulaire de candidature est divisé en sections comportant des questions spécifiques et des consignes. Vous devez répondre de manière exhaustive à toutes les sections et suivre les instructions fournies dans le formulaire.

Veillez noter que les outils d'IA ne peuvent être utilisés qu'à des fins de relecture et de correction linguistique. Le concept, la conception et la description du projet doivent être élaborés par l'organisation candidate et refléter sa propre analyse, ses expériences et ses priorités. Nous encourageons vivement les candidats à rédiger leur texte avec leurs propres mots, car les propositions générées principalement par l'IA aboutissent souvent à des concepts génériques et rendent difficile l'évaluation de l'originalité, de la pertinence et de la faisabilité du projet proposé.

Le formulaire de candidature comporte les sections suivantes à remplir :

1. Informations sur l'organisation et coordonnées
2. Comment avez-vous entendu parler de nous ?
3. Budget et documents du projet
4. Présentation et informations sur le projet
5. Description du projet
6. Gestion des risques
7. Certification

Vous devez répondre à toutes les sections et respecter les instructions et les consignes fournies. Vous serez évalué(e) sur la base de votre candidature. Il est important que vous respectiez la longueur et le nombre de pages indiqués.

3.4 EXIGENCES BUDGÉTAIRES

Tous les candidats doivent utiliser le modèle de budget fourni dans le dossier de candidature. Ce modèle comporte deux feuilles de calcul (budget détaillé, budget récapitulatif) qui doivent toutes deux être remplies.

Les budgets doivent respecter les règles suivantes :

- Fournir une description claire pour chaque poste (catégorie de coûts, nombre d'unités, valeur unitaire).
- Indiquez les coûts dans votre **devise locale**, et la dernière colonne doit être libellée en **euros (EUR)**. Utilisez le [taux de change](#) officiel [de la Commission européenne \(InforEuro\)](#) pour effectuer la conversion.
- Les frais de personnel doivent indiquer le pourcentage de temps (ETP) pour chaque poste.
- Les coûts doivent être **raisonnables, éligibles et imputables** au projet.
- Tous les coûts doivent pouvoir être vérifiés dans les registres de votre organisation et être nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Exigences spécifiques relatives au budget :

- Prévoyez **au moins 5 % de la subvention octroyée** pour le soutien technique (renforcement des capacités et consolidation institutionnelle de votre organisation).
- Prévoyez dans votre budget l'**activité** obligatoire «**Link and Learn**»² pour un maximum de **deux représentants** par organisation. L'événement aura lieu dans **l'un des 12 pays africains ciblés** (lieu exact à confirmer).
 - Les coûts doivent couvrir les billets d'avion, l'hébergement et les indemnités journalières pour un événement de 5 jours (3 jours d'atelier et 2 jours de voyage). Lors

² Le Laboratoire d'action pour la jeunesse UA-UE organisera chaque année une activité de mise en relation et d'apprentissage en présentiel pour tous les bénéficiaires des quatre types de subventions.

de l'établissement de votre budget, basez-vous sur les coûts moyens des billets d'avion et de l'hébergement dans l'un des pays cibles le plus éloigné de vous.

- Les fonds restants seront alloués aux activités de votre projet, à l'administration et aux ressources humaines, conformément à votre proposition.
- Le budget sera également évalué en fonction de la répartition des fonds entre les activités, les ressources humaines et le soutien organisationnel, afin de garantir la cohérence avec les objectifs de votre projet. Les budgets allouant des fonds exclusivement aux frais de personnel ne seront pas acceptés.

Modèle de budget obligatoire :

Veuillez vous assurer que votre candidature comprend le modèle de budget fourni et dûment rempli. Les candidatures qui ne respectent pas ce format ne seront pas prises en compte. [VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER LE MODÈLE DE BUDGET ICI.](#)



Votre budget doit être cohérent avec votre plan de travail, dans lequel vous décrivez les activités prévues et les résultats attendus. Vous pouvez [TÉLÉCHARGER UN EXEMPLE DE MODÈLE DE PLAN DE TRAVAIL ICI.](#)

3.5 QUELS SONT LES CRITÈRES DE RÉUSSITE OU D'ÉCHEC D'UNE CANDIDATURE ?

Ces facteurs sont fournis à titre indicatif uniquement afin d'aider les candidats potentiels à déterminer si leur candidature répond clairement aux critères de l'appel à projets et s'inscrit dans le cadre du type de subvention concerné ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive :

Les candidatures retenues présentent souvent les caractéristiques suivantes :

- Répondent à tous les critères d'éligibilité obligatoires et facultatifs (initiative menée par des jeunes, organisation à but non lucratif/entreprise sociale, enregistrée dans un pays éligible).
- **Soumettent tous les documents requis** (formulaire descriptif, modèle de budget, plan de travail et annexes) dûment remplis, dans les délais impartis.
- Contribuent clairement à la création d'un environnement favorable aux jeunes entrepreneurs, comme expliqué dans le présent guide de financement.
- Démonstrant en quoi les jeunes, en particulier les groupes marginalisés, en bénéficieront.
- présentent un plan de pérennité permettant de poursuivre les activités au-delà de la période de subvention ;
- Démontrer une collaboration et une coordination avec d'autres organisations ou parties prenantes.
- Présente un dossier de candidature complet et correctement formaté, accompagné d'un budget raisonnable et éligible.

Les candidatures rejetées présentent souvent les caractéristiques suivantes :

- Ne répondent pas aux critères d'éligibilité.
- Sont incomplètes, ne respectent pas le format requis, n'utilisent pas le modèle de budget fourni ou laissent des questions essentielles sans réponse.
- comportent des coûts déraisonnables ou non éligibles (par exemple, l'achat de véhicules à moteur, de terrains ou de bâtiments)
- portent sur plusieurs types de subventions dans le cadre du « Youth Action Lab » de l'UA-UE.

3.6 CALENDRIER ET ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE DEMANDE DE SUBVENTION

ÉTAPE	ACTIVITÉ	EXPLICATION
Étape 1 : répondre à un appel à propositions (CfP)	Soumettez votre proposition de projet via le système de candidature ON Grip avant le 23 septembre 2026, à 13 h 00, heure d'Afrique centrale (CAT)	Les candidatures devront être déposées via un lien fourni vers le système de candidature ON Grip. L'environnement en ligne ON Grip vous guidera à travers les questions relatives au descriptif et aux aspects financiers de votre candidature, ainsi que les différents éléments de votre proposition. 1. Les candidatures doivent être soumises uniquement en anglais, en français ou en portugais³ 2. Chaque organisation ne peut soumettre qu'une seule candidature par appel à propositions ; si plusieurs candidatures sont soumises, seule la première sera prise en compte. Dans le cadre de cet appel à projets, les candidats sont encouragés à rejoindre la communauté en ligne « Power to Voices » afin de recevoir des informations sur le processus de candidature et d'entrer en contact avec d'autres organisations de jeunesse : Étape 1 : Inscrivez-vous sur la plateforme «Power to Voices» en créant un compte : S'inscrire ici Étape 2 : Rendez-vous sur la communauté « AU-EU Youth Action Lab » et cliquez sur « Suivre » pour devenir membre du groupe, via ce lien :

³ Les demandes de subventions de coopération doivent être soumises en anglais en raison de la nature collaborative des projets, des formations dispensées et de la nécessité d'une communication efficace entre les bénéficiaires.

		Communauté AU-EU Youth Action Lab Power to Voices
Étape 2 : Événements en ligne et autres formes de soutien aux bénéficiaires de subventions	Participez au webinaire en ligne prévu en septembre 2026 , qui abordera les thèmes suivants : 1. Présentation des subventions pour l'entrepreneuriat et l'innovation 2. Rédaction de la proposition et procédure de candidature, établissement du budget et questions-réponses	Dans le cadre d'un accompagnement supplémentaire destiné aux candidats, des sessions en ligne seront organisées le 3 septembre à 13 h (heure d'Afrique centrale) afin de fournir des conseils détaillés sur la préparation de dossiers de candidature solides pour les subventions à l'entrepreneuriat, de clarifier les conditions d'éligibilité et les critères, d'offrir des conseils pratiques sur la rédaction des propositions et de répondre à toutes les questions que les candidats pourraient se poser afin de les aider à soumettre des candidatures compétitives.
Étape 3 : Processus de sélection des subventions	Les candidatures sont examinées et notées par Oxfam et le Conseil consultatif des jeunes (YAB) .	1. Examen : les candidatures sont vérifiées afin de s'assurer de leur éligibilité 2. Présélection : les candidatures éligibles sont regroupées par pays afin de garantir une représentation équitable parmi les 12 pays africains. 3. Notation : le YAB note les candidatures en fonction des critères définis. S'agissant de fonds de « powershifting » conçus par des jeunes pour des jeunes, le YAB détient le pouvoir de décision final. 4. Vérification préalable : les candidats ayant obtenu les meilleures notes sont invités à fournir des documents complémentaires. Des évaluations des capacités organisationnelles et, si nécessaire, des visites sur place sont effectuées. Les partenaires du consortium peuvent faire appel à leurs bureaux locaux, avec le soutien sur le terrain des membres du YAB.

Étape 4 : Attribution de la subvention	Proposition d'octroi de subvention et accords	Les candidats sélectionnés seront informés d'ici janvier 2027. Les étapes suivantes sont les suivantes : · Signature de la convention de subvention · Réception du premier virement financier · Participation à une réunion de lancement en ligne dans le cadre de l'intégration et du démarrage de la mise en œuvre du projet. Les subventions seront versées en deux tranches Les candidats non retenus seront également informés et pourront demander un bref retour d'information sur leur candidature.
---	--	--

3.7 SUBVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE 12 MOIS APERÇU DU CALENDRIER

- **24 août 2026** : Publication de l'appel à propositions ouvert
- **Jeudi 3 septembre à 13 h 00 CAT** : **webinaire sur la rédaction** des propositions, le processus de candidature, l'établissement du budget et une séance de questions-réponses
- **23 septembre 2026 à 13 h 00 (CAT)** : date limite de dépôt des candidatures
- **Du 24 septembre au 20 novembre 2026** : examen des dossiers par Oxfam et le YAB, et vérification préalable
- **Décembre 2026** – Annonce des résultats et signature des conventions de subvention
- **Janvier 2027 – décembre 2027** : période de mise en œuvre de la subvention
 - Appels mensuels en ligne pour faire le point sur l'avancement
 - Rencontres informelles avec tous les bénéficiaires de subventions (via Power2Voices)
- **Vers juin 2027** – Événement «Link & Learn» en présentiel (dans l'un des 12 pays cibles d'Afrique, lieu à déterminer)

4 DE GESTION DES SUBVENTIONS

4.1 COMMUNICATION GÉNÉRALE

Les subventions du Laboratoire d'action pour la jeunesse UA-UE ne se limitent pas à un simple financement : elles visent à aider les jeunes d'Afrique et d'Europe à développer leurs compétences et à tisser des liens. En participant aux subventions à l'innovation, vous bénéficierez de bien plus qu'un simple soutien financier !

Les subventions pour l'entrepreneuriat seront gérées et coordonnées par Oxfam en Afrique.

- En tant que bénéficiaire d'une subvention à l'entrepreneuriat, vous serez en lien avec le coordinateur des subventions et du MEAL d'Oxfam, qui sera votre interlocuteur principal tout au long de votre projet.

Ensemble, nous explorerons comment l'accompagnement et le mentorat peuvent apporter une valeur ajoutée à votre travail ou répondre à vos besoins en matière d'apprentissage et de renforcement des capacités. Votre interlocuteur sera également à votre disposition pour répondre à toutes vos questions pratiques concernant la mise en œuvre de votre subvention, ses dépenses, son suivi et ses rapports.

Les subventions pour l'entrepreneuriat visent à mettre en relation des jeunes de différents pays. À ce titre, en tant que bénéficiaire, vous serez amené(e) à rejoindre la communauté en ligne de notre projet sur la plateforme numérique Power2Voices. Chaque mois, nous organiserons des échanges interactifs de partage et d'apprentissage entre les bénéficiaires actuels de la promotion dont vous faites partie et au-delà. De plus, grâce à cette plateforme numérique interactive, vous pourrez prendre vous-même l'initiative de mettre en place des opportunités d'apprentissage et d'échanger avec les autres bénéficiaires du projet Youth Action Lab !

4.2 FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Tous les bénéficiaires des subventions à l'entrepreneuriat participeront à une **réunion** de lancement **en ligne** destinée à accueillir et à former l'ensemble des bénéficiaires du projet « AU-EU Youth Action Lab ». Cette formation vous donnera l'occasion de rencontrer d'autres bénéficiaires et d'échanger avec eux, d'approfondir votre compréhension des subventions à l'innovation et de renforcer votre collaboration.

Le Youth Action Lab organise également **chaque année l'événement «Link and Learn»**, un rassemblement intercontinental en présentiel où tous les bénéficiaires se réunissent pour partager leurs expériences et leurs apprentissages. Vous êtes tenus d'y participer et devez prévoir dans votre budget la participation de deux représentants au maximum ; l'événement se tiendra dans l'un des 12 pays cibles en Afrique.

Outre ces activités, d'autres activités, en présentiel ou en ligne, pourront être proposées au cours du programme.

Vous devez consacrer au moins **5 % de votre budget** au renforcement des capacités. Vous êtes libre de proposer des activités (par exemple, la formation du personnel).

4.3 CONCLUSION DE CONTRATS, RAPPORTS ET TRANSFERTS FINANCIERS

Une fois sélectionné, vous signerez une **convention de subvention**. Ce document contraignant définit :

- la durée du projet, le plan de travail et le budget approuvés,
- le montant de la subvention octroyée, et
- les principales exigences, notamment en matière de rapports, de protection (SEAH), de conflits d'intérêts et d'autres conditions générales.

La convention de subvention est un document contraignant qui précise la durée nécessaire à la réalisation du projet, ainsi que le montant de la subvention octroyée sur la base de la candidature, du plan de travail et du budget approuvés. Elle définit également les exigences liées à la subvention, notamment en matière de rapports, de SEAH, de conflits d'intérêts, ainsi que d'autres conditions générales.

Tous les coûts engagés au cours de la mise en œuvre du projet doivent être vérifiables à partir des registres du bénéficiaire et nécessaires à la réalisation du projet.

Les versements de la subvention seront effectués **à deux reprises au cours de la durée du projet**.

Le premier versement sera effectué sous réserve des conditions et étapes suivantes :

- la convention de subvention et toutes ses annexes doivent être signées
- le budget et le plan de travail validés,
- le formulaire de coordonnées bancaires dûment rempli,
- la fiche d'informations sur le bénéficiaire dûment remplie.

Le deuxième versement sera effectué après la réalisation des étapes suivantes :

- réception du justificatif de paiement et du relevé bancaire correspondant au premier versement,
- le rapport narratif semestriel et l'évaluation de ce rapport,
- le rapport sur les écarts et l'évaluation,
- le registre des risques
- avancement du cadre MEAL.
- demande de deuxième et dernier décaissement

Tout détail supplémentaire s'appuiera sur le plan de suivi Y.A.L. et sur les exigences relatives aux données/informations supplémentaires à collecter.

5 DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ

Le Youth Action Lab UA-UE applique une politique de «tolérance zéro» à l'égard de toute forme de comportement répréhensible (qu'il soit de nature sexuelle, financière ou interpersonnelle). Cela signifie que le Youth Action Lab, s'appuyant sur les politiques d'Oxfam, du Forum européen de la jeunesse et de Restless Development Ouganda, veille à ce que les questions de protection, de gestion financière et de comportement interpersonnel soient prises en compte dans les accords, les programmes avec les partenaires et les organisations bénéficiaires, les fournisseurs et les sous-traitants. Les organisations bénéficiant d'un financement du Laboratoire d'action pour la jeunesse doivent disposer de mécanismes permettant de gérer les allégations d'inconduite, notamment en matière de prévention, de détection, d'enquêtes et de signalement. Cela inclut les inconduites liées à la protection des personnes, telles que l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement sexuel ou la maltraitance des enfants, ainsi que les inconduites liées à la corruption, telles que la fraude, le vol, la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ou le détournement de l'aide

ou le népotisme, ainsi que les fautes interpersonnelles, telles que le harcèlement moral, l'intimidation, le harcèlement ou la discrimination.

Lors des évaluations organisationnelles préalables à la signature de la convention de subvention, nous examinerons conjointement les politiques, le code de conduite et les mécanismes mis en place par votre organisation (en tenant compte de la taille de celle-ci et du montant de la subvention) et nous évaluerons les besoins potentiels en matière de renforcement des capacités pour lutter contre les comportements répréhensibles. Les organisations bénéficiant d'un financement du Youth Action Lab doivent signaler toute allégation de comportement répréhensible au sein du projet global « AU-EU Youth Action Lab » ou de l'un de ses bénéficiaires à [l'adresseintegrity@oxfamnovib.nl](mailto:adresseintegrity@oxfamnovib.nl) ou via le [formulaire en ligne disponible ici](#). Tous les signalements reçus feront l'objet d'une enquête et, s'ils s'avèrent fondés, donneront lieu à des mesures dans un délai raisonnable et conformément aux politiques d'Oxfam. Si votre signalement concerne un bénéficiaire du Youth Action Lab, le partenaire de projet chargé de gérer la relation avec ce bénéficiaire (Oxfam en Afrique, le Forum européen de la jeunesse ou Restless Development Uganda) assurera la coordination conformément aux procédures établies au sein de chaque organisation. Dans tous les cas, l'ensemble des signalements et des mesures prises seront communiqués à Oxfam Novib, en tant que titulaire du contrat avec le donateur. Si, pour une raison quelconque, le traitement de la plainte s'avère impossible ou si l'organisation refuse de s'en charger, l'agence chef de file (Oxfam) prendra en charge ce processus. Les organisations partenaires gèrent les plaintes de manière à concilier le respect des procédures établies et une approche centrée sur la personne concernée, dans laquelle les souhaits, la sécurité et le bien-être de cette dernière restent la priorité absolue dans toutes les démarches et procédures.

Si votre préoccupation concerne le fonctionnement ou le comportement inapproprié d'un membre du projet « AU-EU Youth Action Lab », le responsable du consortium du projet coordonnera l'enquête, conformément aux politiques et procédures applicables d'Oxfam.

Si la préoccupation est directement liée aux comportements du responsable du consortium, elle sera transmise au comité de pilotage du projet « AU-EU Youth Action Lab ».